



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 9 février 2015 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Sylvain Junior Larocque
Monsieur Romain Bergeron
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Neil Brien

Est absent : Monsieur Jérémie Gagnon

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2015/02-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2015/02-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu. Avec le consentement unanime des membres du conseil, l'item «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

2015/02-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2015 soit accepté.

2015/02-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2015/02-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2015 (revenus : 18 626 \$, charges : 151 811 \$, conciliation à des fins fiscales : - 151 \$, déficit : 133 336 \$) soit accepté.

2015/02-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer au 31 janvier 2015 au montant de 141 292,30 \$ soient acceptés et payés.



2015/02-07
No de Résolution
ou annotation

RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de janvier 2015 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2015/02-08

RAPPORT MENSUEL DU CHEF DE CASERNE

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de décembre 2014 présenté par le chef de caserne, monsieur Yvan Imbeault, soit accepté comme dépôt.

2015/02-09

PROCÈS-VERBAUX – COMITÉS

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux suivants soient acceptés comme dépôt :

Office municipal d'habitation de Ragueneau	12-01-2015
Société d'habitation de Ragueneau	12-01-2015

2015/02-10

RAPPORT ANNUEL – BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport annuel 2014 présenté par la bibliothécaire, madame Édith Martel, soit accepté comme dépôt.

2015/02-11

FIXATION DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – RÈGLEMENTS 2015-02 À 2015-07

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la date pour la tenue de l'assemblée de consultation relativement aux règlements 2015-02 à 2015-07 soit fixée au 11 mars 2015.

2015/02-12

PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME – DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan est entré en vigueur depuis le 5 avril 2012;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit les obligations relatives à la conformité aux objectifs du schéma révisé prévus, le tout comme suit :

Article 59

Dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance.

Article 59.5

Le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan de tout règlement qui n'y est pas réputé conforme en vertu de l'article 59.9. Un tel règlement de concordance doit être conforme au plan.

Considérant que les premiers projets de règlement ont été transmis à la MRC de Manicouagan pour fin d'approbation le 14 janvier 2015;

Considérant que la date pour l'assemblée de consultation est prévue pour le 11 mars 2015;



No de résolution
ou annotation

2015/02-13

Considérant que le MAMOT a déjà accordé une prolongation de délai jusqu'au 5 avril 2015;

Considérant que ce délai ne pourra être respecté par la Municipalité;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au MAMOT une prolongation de délai pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Ragueneau.

FINANCEMENT BERGES – REMBOURSEMENT

Attendu que la municipalité et le ministère de la Sécurité publique ont conclu un protocole d'entente pour la réalisation de travaux de protection du littoral le 31 mars 2008 pour un montant maximal de 2 400 000,00 \$ moins une participation de la municipalité;

Attendu que le total des dépenses admissibles à l'aide financière s'élève à 2 167 720,69 \$;

Attendu que la participation financière de la Municipalité s'élève à 541 930,17 \$;

Attendu que le total de l'aide financière accordée (dépenses moins participation financière) est de 1 625 790,52 \$;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a déjà versé une aide financière de 1 800 000,39 \$ à la Municipalité;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à rembourser la somme de 174 209,87 \$ au ministère de la Sécurité publique.

2015/02-14

CONTRIBUTION 2015 – CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 5 053,24 \$ (taxes non incluses) pour la contribution 2015 au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP). Ce montant inclus l'utilisation du système de gestion documentaire Simb@.

2015/02-15

CRÉDIT DE TAXES – OMH DE RAGUENEAU (VILLA)

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à rembourser à l'OMH de Ragueneau le paiement des taxes 2014 au montant de 17 904.21 \$ et celui de 2015 au montant de 24 483.87 \$ et ce, conformément au règlement #2013-06.

2015/02-16

INSCRIPTION – FLEURONS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. qu'un montant de 1 075 \$ (taxes en sus) soit alloué pour l'adhésion à la 10^e édition (2015-2017) à la «Corporation Les Fleurons du Québec»;
2. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à signer le formulaire d'adhésion s'y rattachant.



2015/02-17
No de résolution
ou annotation

RETROCAVEUSE/CHARGEUSE – APPEL D'OFFRES

Considérant la résolution # 2014/08-17 autorisant la Municipalité à procéder à l'achat d'une rétrocaveuse/chargeuse;

Considérant que cette même résolution autorisait une firme spécialisée soit *Le centre de gestion de l'équipement roulant* pour la préparation d'un devis;

Considérant que le devis a été préparé et que la prochaine étape est la publication de l'appel d'offres sur SEAO;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et unanimement résolu qu'un mandat soit donné à la firme «Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c.» afin de procéder à la confection des éléments manquants à l'avis d'appel d'offres et ce, pour un montant d'environ 1 500 \$ à 500 \$ près, tel que précisé dans l'offre de service *Achat d'une rétrocaveuse #GS-4020-12790 datée du 28 janvier 2015.*

2015/02-18A

ENTRAIDE INCENDIE

a) *Tarification*

Entraide incendie - Établissement des modalités de tarification pour les interventions antérieures à l'entente.

CONSIDÉRANT qu'une entente inter-municipale sur l'établissement d'un plan d'entraide contre les incendies est présentement en négociation;

CONSIDÉRANT que plusieurs interventions d'entraide ont été réalisées entre des services de sécurité incendie sans qu'il n'y ait d'entente au préalable;

CONSIDÉRANT l'absence de modalités de facturation créée par l'absence d'entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir des modalités de tarification provisoires à l'entrée en vigueur d'une entente formelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer les tarifs suivants pour l'ensemble des interventions antérieures à l'entrée en vigueur d'une entente:

1) Ressources humaines :

a) Les tarifs seront établis au prix coûtant, c'est-à-dire les salaires versés majorés des cotisations de l'employeur et des avantages sociaux.

b) Nombre d'heures minimum d'intervention : Période minimum de 2 heures débutant à compter du moment de l'appel transmis par la centrale de répartition.

2) Ressources roulantes:

a) Tarif d'utilisation des véhicules : Pour les déplacements et l'utilisation des véhicules, les parties conviennent de payer les tarifs suivants :

Ressources	Taux horaire
Camion autopompe	100 \$
Camion-citerne	100 \$
Camion unité d'urgence	50 \$

b) Nombre d'heures minimum d'intervention : Période minimum de 1 heure débutant à compter du moment de l'appel de la première demande d'entraide.

c) Heures subséquentes : Toutes périodes excédant le nombre d'heures minimum d'intervention seront facturées par tranche de 60 minutes.

3) Frais d'administration

Des frais d'administration de 15% seront appliqués sur le montant total de la facture avant taxes.



2015/02-18B
No de résolution
ou annotation

ENTENTE INCENDIE - FORMATION

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Ragueneau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Ragueneau prévoit la formation de 11 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et de transmettre cette demande à la MRC de Manicouagan.

2015/02-18C

APPAREILS DE DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à signer un protocole d'entente inter-municipale avec la MRC de Manicouagan concernant l'achat d'appareils de désincarcération.

2015/02-19

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX – OMH DE RAGUENEAU

Considérant que les mandats de madame Flore Desbiens et de monsieur Gilles St-Gelais comme représentants de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Ragueneau sont échus depuis mai 2014;

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Ragueneau procède au renouvellement des mandats de madame Flore Desbiens et de monsieur Gilles St-Gelais comme représentants de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Ragueneau et ce, pour une période de 3 ans échéant en mai 2017.



2015/02-20
No de résolution
ou annotation

DEMANDE DE DON

- a) École Sainte-Marie
Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la salle #122 du Centre communautaire Édouard-Jean soit allouée gratuitement à l'école Sainte-Marie le 13 février 2015 pour la tenue de l'activité «souper spaghetti».
- b) Jeunes du monde
Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 100 \$ soit alloué à la Emmanuel Poulin dans le cadre d'un voyage coopératif à Cuba du groupe *Jeunes du monde*.
- c) Groupe Femmes en Mouvement
Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 100 \$ soit alloué au groupe *Femmes en Mouvement* pour la tenue de leurs activités de l'année 2015.
- d) Grains de Soleil
Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 200 \$ soit alloué à *Grains de Soleil*.

2015/02-21

DEMANDE D'APPUJ – VILLAGE DE GODBOUT

Considérant que la municipalité de Godbout a présenté une demande d'appui pour le projet de réfection de son quai municipal;

Considérant que le village de Godbout est l'une des portes d'entrée de la Côte-Nord et est, par conséquent, représentatif du territoire nord-côtier;

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer par lettre les démarches entreprises auprès du gouvernement afin que le village de Godbout puisse obtenir de l'aide à la réfection de son quai municipal.

2015/02-22

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2015/02-23

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'item «Affaires nouvelles» soit fermé.

2015/02-24

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

2015/02-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 13.

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.